

Rentrée 2014 dans l'enseignement scolaire
2° degré public

1) Contexte national (programme 141 « enseignement scolaire du 2nd degré »)

Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, il est prévu d'affecter de nouveaux moyens humains à l'Ecole, destinés au rétablissement de la formation initiale des enseignants.

La loi de finances 2014 prévoit :

- **la création de 986 ETP** permettant de reconstituer la formation initiale des enseignants et de mettre en œuvre les orientations annoncées le 16 janvier 2014 dans le cadre de l'éducation prioritaire.
- **l'allocation de 1 000 ETP** aux académies sous forme d'heures supplémentaires afin de les accompagner dans leur évolution démographique positive à la rentrée 2014.

2) Dans l'académie d'Aix-Marseille

A. Evolution de la dotation rentrée 2014

L'académie d'Aix-Marseille, pour laquelle est prévue une augmentation d'effectifs de 274 élèves (dont une baisse de 400 en collèges y compris SEGPA, +508 en lycées et +50 en lycées professionnels, + 116 en post-bac), connaîtra une variation de sa dotation de +40 emplois pédagogiques dont 15 ETP au titre du Plan de cohésion sociale et de sécurité Marseille.

1.1 Constat de la rentrée 2013

- Ecart prévisions / constat des effectifs à la rentrée 2013 :

	Variation d'effectifs prévue RS 2013	Variation d'effectifs constatée RS 2013	Prévisions d'effectifs RS 2014
Alpes de Haute Provence	+14	+32	-151
Hautes Alpes	-77	-20	-4
Bouches du Rhône	-24	+68	-32
Vaucluse	-141	-294	-213
TOTAL collèges (y compris SEGPA)	-228	-214	-400
Lycées hors post-bac	+153	+720	+508
LP hors post-bac	-81	+263	+50
TOTAL	-156	+769	+158

1.2 Mesures proposées pour la rentrée 2014

Comme indiqué ci-dessus, les dotations 2014 sont calculées à partir des évolutions prévisibles liées à la démographie et aux contraintes territoriales, sociales et structurelles.

La répartition proposée tient compte des priorités académiques suivantes :

- accompagner l'évolution démographique positive notamment en lycées
- accompagner les mesures relatives à l'éducation prioritaire dans 10 collèges : mise en place d'une pondération des heures d'enseignement à 1,1 afin de dégager des heures pour le suivi des élèves et pour le travail en équipe
- satisfaire aux orientations du plan de cohésion sociale Marseille notamment dans son volet prévention et lutte contre le décrochage scolaire
- poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en situation de handicap.

Ainsi, au titre du Plan de cohésion sociale Marseille, les moyens spécifiquement attribués sont de :

- 15 emplois d'enseignants afin de renforcer la prévention et la lutte contre le décrochage des jeunes
- 3 emplois pour renforcer l'équipe mobile de sécurité afin de contribuer à assurer la sécurité des établissements scolaires du second degré
- des emplois médicaux sociaux nouveaux pour une couverture plus large des besoins sanitaires et sociaux des élèves des quartiers défavorisés.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la proposition de répartition des 40 emplois pédagogiques dont 15 au titre du Plan de cohésion sociale Marseille est la suivante :

	Proposition de variation de la dotation (ETP)	
Collèges 04	-6	
Collèges 05	-5	
Collèges 13	0	+15 au titre du Plan de Cohésion Sociale
Collèges 84	-18	
Total collèges	-29	
Lycées	+45	
LP	+9	
TOTAL	25	